

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 4.1

Détacher depuis la Suisse : l'A1, 24 mois et l'accord de l'art. 16

TransparenceRH

Un salarié envoyé par son employeur suisse dans un État de l'UE ou de l'AELE peut rester assuré en Suisse pendant sa mission : c'est le détachement. La preuve est…

24 mois	5 à 6 ans	12 à 60 mois	2 / 6 ans
détachement UE/AELE	pratique suisse avec l'art. 16	selon les conventions	LAA maintenue / au plus



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La personne qui exerce une activité salariée dans un État membre pour le compte d'un employeur qui y exerce normalement ses activités, et que cet employeur détache dans un autre État membre, demeure soumise à la législation du premier État si la durée prévisible du travail n'excède pas vingt-quatre mois et si elle n'est pas envoyée en remplacement d'une autre personne détachée (règl. 883/2004 art. 12 par. 1).



LA RÈGLE

À retenir

L'employeur demande l'**attestation A1** à sa caisse de compensation par la plateforme **ALPS**, avant le départ.



LA RÈGLE

La règle clé

Mission de 18 mois à Paris : A1, assurances suisses maintenues (Règl. 883/2004 art. 12)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Avant le départ, l'A1 ; avant 24 mois, l'accord de l'art. 16. »



LE PIÈGE

Le piège

Partir sans A1 « parce que c'est court ». L'A1 est la preuve que le salarié reste assuré en Suisse ; sans elle, l'autorité de l'État de travail peut le considérer comme assuré chez elle et réclamer des cotisations.



LA BASE LÉGALE

Les références

Règl. 883/2004 art. 12, 16 ; OLAA art. 4 ; OAFam art. 7 al. 2 ; OFAS, travailleurs détachés ; mémentos OFAS.



Le cas express

Mission de 20 mois à Vienne. Assurances ?

✓ **Suisses, avec l'A1** Règl. 883/2004 art. 12.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Fixer la durée prévue de la mission.
- ☐ Demander l'A1 par ALPS.
- ☐ Prolonger la LAA si plus de 2 ans.
- ☐ Demander l'accord art. 16 avant 24 mois.
- ☐ Préparer la lettre de mission.

Base légale : Règl. 883/2004 art. 12, 16 ; OLAA art. 4 ; OAFam art. 7 al. 2 ; OFAS, travailleurs détachés ; mémentos OFAS.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-detachement-a1.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.